



# NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

18 juin 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Structure de l'entreprise</b>	<b>3</b>
1.1 Nom, adresse et constitution	3
1.2 Filiales et liens intersociétés	4
<b>2. Description des activités</b>	<b>4</b>
2.1 Aperçu des activités	4
2.2 Industrie aérospatiale	4
2.3 Décentralisation des activités	7
2.4 Ressources humaines	9
2.5 Questions d'ordre environnemental	9
2.6 Santé et sécurité	9
2.7 Facteurs de risque	9
<b>3. Développement général des activités au cours des trois derniers exercices</b>	<b>10</b>
<b>4. Dividendes</b>	<b>10</b>
<b>5. Structure du capital</b>	<b>11</b>
<b>6. Marché pour la négociation des titres</b>	<b>11</b>
<b>7. Actions assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession</b>	<b>12</b>
<b>8. Administrateurs et hauts dirigeants</b>	<b>13</b>
<b>9. Intérêts des experts</b>	<b>15</b>
<b>10. Le comité d'audit</b>	<b>15</b>
<b>11. Poursuites</b>	<b>17</b>
<b>12. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes</b>	<b>18</b>
<b>13. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b>	<b>18</b>
<b>14. Contrats importants</b>	<b>18</b>
<b>15. Renseignements complémentaires</b>	<b>18</b>
<b>Annexe A – Mandat du comité d'audit</b>	<b>19</b>

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant principalement, mais sans s'y limiter, dans les rubriques « Description des activités » et « Développement général des activités au cours des trois derniers exercices » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux attentes, aux objectifs ou aux possibles événements futurs de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « hypothèse », « croire », « continuer », « s'attendre à », « envisager », « prévision », « orientation », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « prévoir », « devoir » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables, mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. À moins d'une exigence contraire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- la chaîne d'approvisionnement, l'industrie aérospatiale et l'économie en général;
- l'incidence de la conjoncture économique générale mondiale;
- la situation de l'industrie, y compris les modifications apportées aux lois et aux règlements;
- le niveau de concurrence;
- la pénurie de personnel ou de gestionnaires qualifiés;
- la disponibilité des marchandises et les fluctuations de leurs prix;
- le rendement financier et opérationnel des fournisseurs et des clients;
- les variations des taux de change ou d'intérêt;
- l'incidence des politiques comptables établies par les autorités de normalisation internationales.

## Mode d'établissement

La présente notice annuelle est datée du 18 juin 2024 et, à moins d'indication contraire, tous les renseignements qu'elle contient sont à jour en date du 31 mars 2024, soit la date de clôture du dernier exercice de la Société. Dans la présente notice annuelle, toutes les sommes sont libellées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## 1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Nom, adresse et constitution

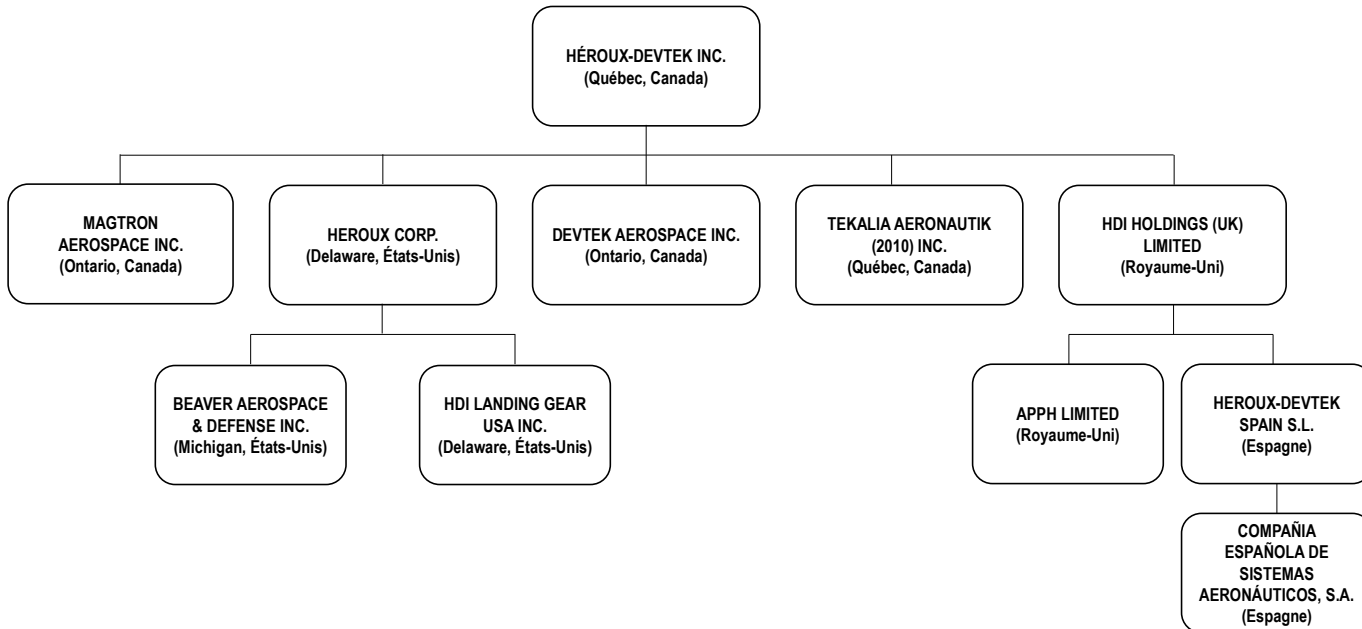
Héroux-Devtek Inc. (la « **Société** » ou « **Héroux-Devtek** ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, Gilles Labbé et Sarto Richer, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« **Devtek** »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Devtek était un fabricant de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après cette acquisition, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 600, Tour Ouest, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek Inc. et à ses filiales.

## 1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure simplifiée de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement. Les filiales dont le nom ne figure pas ci-après sont des entités de portefeuille ou des entités inactives qui ne génèrent aucun revenu d'exploitation ni ne détiennent aucun actif d'exploitation.



## 2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

### 2.1 Aperçu des activités

La Société est une société internationale spécialisée dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et la révision (« R&R ») de trains d'atterrissage, d'actionneurs hydrauliques et électromécaniques de commandes de vol, de vis à billes sur mesure et de composants critiques. La Société a également bâti une équipe d'ingénierie de conception chevronnée et reconnue. Héroux-Devtek est la troisième société en importance de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale selon les ventes, assurant l'approvisionnement des segments des marchés de l'aviation civile et de la défense.

### 2.2 Industrie aérospatiale

L'industrie aérospatiale est divisée en deux marchés principaux : le marché de l'aviation civile et le marché de la défense. Les avions militaires sont fabriqués par plusieurs des mêmes fabricants d'équipement d'origine (« FEO ») que ceux qui fabriquent les avions commerciaux, mais ils sont principalement vendus à des gouvernements.

Bien que, dans l'ensemble, les principaux clients de Héroux-Devtek sont des FEO sur le plan de l'équipement d'origine, la demande pour des aéronefs fluctue en fonction de divers facteurs. La demande pour des avions commerciaux et d'affaires est prévisible en fonction des voyages effectués et du produit intérieur brut (« PIB »), tandis que la demande pour des avions militaires est tributaire du contexte géopolitique et des budgets liés à la défense.

*Le carnet de commandes des avions commerciaux atteint un sommet et des dépenses accrues en matière de défense favorisent une perspective positive*

Selon les données de l'Association du transport aérien international (« IATA »), en 2023, le trafic mondial de passagers mesuré en passagers-kilomètres payants (« PKP ») a maintenu sa reprise postpandémique. Les PKP à l'échelle du secteur ont grimpé de 36,9 % alors que le trafic a atteint 94,1 % des niveaux enregistrés en 2019. Le trafic international, malgré une augmentation de 41,6 % par rapport à l'exercice précédent, ne représente encore que 88,6 % des niveaux pré-pandémiques, ce qui laisse entrevoir une amélioration éventuelle à court terme<sup>1</sup>.

Chez Airbus<sup>2</sup> et Boeing<sup>3</sup>, les nouvelles commandes d'avions ont augmenté substantiellement comparativement aux exercices précédents, alors que les livraisons d'aéronefs de passagers ont été nettement inférieures au sommet pré-pandémique, atteignant des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis 2012 et 2013. Le Centre for Aviation (CAPA) rapporte que le carnet de commandes d'avions mondiales a

<sup>1</sup> Source : *Global Air Travel Demand Continued Its Bounce Back in 2023*, IATA, publié le 31 janvier 2024.

<sup>2</sup> Source : *Airbus Annual Report 2023*, Airbus, publié le 15 février 2024.

<sup>3</sup> Source : *Boeing annonce ses résultats du quatrième trimestre 2023*, Boeing, publié le 31 janvier 2024.

augmenté pour passer à 13 ans, contre 9 ans avant la pandémie. Cette donnée indique un débit fort et soutenu pour le secteur des fournisseurs d'aéronefs au cours des années à venir<sup>4</sup>.

Pendant ce temps, les dépenses pour la défense ont poursuivi leur progression en 2023, en croissance pour une neuvième année de suite, en raison des préoccupations croissantes relatives aux conflits armés mondiaux. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui en est à sa troisième année, a attiré l'attention sur le potentiel de conflits militaires et a amené de nombreux pays à augmenter considérablement leurs dépenses militaires. De plus, plusieurs nations ont annoncé des projets à long terme pour augmenter le budget de leurs dépenses sur des périodes pouvant s'étirer sur une décennie.

### **Marché de l'aviation civile**

#### Carnet de commandes mondial et perspectives à long terme

Selon la base de données sur la flotte aérienne du CAPA, à l'échelle mondiale, le carnet de commandes d'avions civils comptait un nombre record de 15 933 avions à la fin de décembre 2023, soit l'équivalent de 12,6 ans de production d'après les taux de livraison de 2023<sup>5</sup>.

Les commandes d'avions ont totalisé 3 850 en 2023, un nouveau sommet, et une augmentation de 91 % par rapport à 2022. Parallèlement, les livraisons ont maintenu leur progression pour passer à 1 265 avions, une amélioration de 11 % par rapport à 2022 qui néanmoins représente une baisse de 26 % par rapport au sommet atteint en 2018 de 1 698.

Selon les projections de Boeing, il faudra que l'industrie mondiale de l'aviation livre 42 595 avions neufs au cours des 20 prochaines années pour répondre à la demande croissante. De ce total, il est estimé que les avions monocouloirs compteront pour environ 76 %, les gros-porteurs, pour environ 17 %, les avions de transport régional à réaction, pour 4 % et les aéronefs cargos, pour 3 %<sup>6</sup>. Par conséquent, il est attendu que la croissance de la flotte aérienne mondiale au cours des 20 prochaines années soit de l'ordre de 3,5 % par année, une accélération importante étant donné que les prévisions de l'année précédente de Boeing indiquaient une croissance de la flotte aérienne mondiale de 2,8 % par année pour la même période.

Cette forte demande exigera de la chaîne d'approvisionnement du secteur aérospatial une augmentation considérable de sa production, bien au-delà de ce qui était nécessaire pour atteindre le niveau des livraisons atteint au cours de l'année civile 2018. Bien qu'elle soit de bon augure pour les fournisseurs, elle représente également un défi difficile à relever, en particulier compte tenu des récentes perturbations des chaînes d'approvisionnement.

#### Jets d'affaires

La General Aviation Manufacturers Association (« **GAMA** ») a rapporté des ventes mondiales de 730 nouveaux jets d'affaires privés en 2023, une augmentation par rapport aux 712 nouveaux jets vendus en 2022.

Au cours des dix prochaines années (de 2023 à 2032), Teal Group prévoit une production totale de 10 905 avions d'affaires d'une valeur de 262 milliards de dollars américains. À titre de comparaison, les dix dernières années (de 2013 à 2022) ont connu une production de 9 702 avions d'affaires d'une valeur de 246 milliards de dollars américains (également en dollars de 2023)<sup>7</sup>. La croissance des livraisons en dollars devrait dépasser le nombre d'unités de l'année civile 2024 par rapport à celle de 2023, grâce à l'augmentation des livraisons de très gros avions tels que le Falcon 6X de Dassault<sup>8</sup>.

#### Fret aérien

La demande mondiale sur l'ensemble de l'année 2023, mesurée en tonnes-kilomètres de fret, était en baisse de 1,9 % par rapport à 2022 (-2,2 % pour les activités internationales). Par rapport à 2019, elle a baissé de 3,6 % (-3,8 % pour les activités internationales). Il s'agit d'un rendement impressionnant étant donné que le point de comparaison était élevé.

La capacité en 2023, mesurée en tonnes-kilomètres de fret disponibles, était supérieure de 11,3 % par rapport à celle de 2022 (+9,6 % pour les activités internationales). Par rapport aux niveaux de 2019 (pré-pandémiques), la capacité a augmenté de 2,5 % (0,0 % pour les activités internationales).

Boeing prévoit une demande pour des aéronefs cargos de 2 795 au cours des 20 prochaines années, ce qui fera passer la flotte d'aéronefs cargos de 2 270 en 2022 à 3 745 en 2042 (déduction faite des mises hors service), soit une augmentation de 65 % découlant de l'évolution des chaînes d'approvisionnement et de la demande de livraisons rapides<sup>9</sup>. De ces aéronefs, 1 070 devraient être de nouvelles productions (dont 515 gros-porteurs), le reste sont des conversions.

<sup>4</sup> Source : *Global aircraft order backlog hits 13 years. Airbus beats Boeing on key metrics*, CAPA, publié le 11 janvier 2024.

<sup>5</sup> Source : *Global aircraft order backlog hits 13 years. Airbus beats Boeing on key metrics*, CAPA, publié le 11 janvier 2024.

<sup>6</sup> Source : *Selon Boeing, l'aviation commerciale aura besoin de 42 600 nouveaux appareils au cours des vingt prochaines années*, Boeing, publié le 17 juin 2023.

<sup>7</sup> Source : *World Military & Civil Aircraft Briefing*, Teal Group Corporation, publié en février 2023.

<sup>8</sup> Source : *World Military & Civil Aircraft Briefing*, Teal Group Corporation, publié en janvier 2024.

<sup>9</sup> Source : *World Air Cargo Freight Industry Forecast (WACF) 2022-2041*, Boeing, publié le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## Secteur de la défense

### Dépenses militaires

En 2023, le total des dépenses militaires mondiales a augmenté de 6,8 % en valeur réelle, pour atteindre un nouveau sommet de 2 443 milliards de dollars américains, une augmentation considérable par rapport à l'augmentation déjà soutenue de 3,7 % de l'exercice précédent, marquant une neuvième année consécutive d'augmentation des dépenses militaires<sup>10</sup>. Les augmentations importantes des dernières années sont essentiellement attribuables à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et à la nécessité pour les pays de répondre aux tensions géopolitiques qui en découlent.

Les États-Unis ont maintenu leur main haute sur les dépenses militaires mondiales, avec une augmentation de 2,3 % par rapport à 2022 pour atteindre 916 milliards de dollars américains en 2023. Les onze autres pays dont les dépenses militaires sont les plus importantes totalisent 930 milliards de dollars américains en dépenses combinées. Le projet de budget fiscal 2025 du gouvernement Biden propose de nouvelles augmentations, en hausse de 3 % par rapport au budget précédent<sup>11</sup>. Le budget proposé vise à permettre au Département de la défense d'investir dans des capacités permettant de maintenir une force interarmées préparée, létale et crédible au combat, et comprend 61,2 milliards de dollars affectés à la puissance aérienne pour continuer à mettre en service, moderniser et acquérir des forces aériennes létales.

À l'extérieur des États-Unis, les autres États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (« OTAN ») ont poursuivi leur tendance générale à la hausse des dépenses, avec onze pays atteignant ou dépassant l'objectif fixé à 2 % du PIB consacré aux dépenses militaires, soit quatre pays de plus qu'en 2022. Parmi les dix premiers pays sur le plan des dépenses militaires, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France ont augmenté leurs dépenses respectivement de 7,9 %, 9,0 % et 6,5 %<sup>12</sup>.

### Avions de chasse

Selon Teal Group, le secteur des avions de chasse et d'attaque connaît son meilleur rendement en près de trois décennies. Cette croissance est attribuée principalement à des facteurs tels que le vieillissement des flottes, l'accroissement des tensions mondiales, l'intensification de l'utilisation des aéronefs, le retard que connaît l'accélération de la production des F-35, et le prix élevé des ressources. Par conséquent, il est prévu que la demande d'avions de chasse continuera de s'accroître dans un avenir prévisible<sup>13</sup>.

Malgré les retards et les dépassements de coûts, le F-35 de Lockheed Martin en est venu à dominer ce marché et, selon Teal Group, il représentera environ 1 500 livraisons au cours des dix prochaines années. La production d'autres avions, tels que le F-18, le F-15, le Gripen et l'Eurofighter, devraient représenter 400 autres livraisons<sup>14</sup>.

Bien qu'il affiche déjà une forte croissance, le marché des avions de chasse devrait connaître de nouvelles réalisations. Plusieurs programmes sont en cours pour concevoir des avions de 6<sup>e</sup> génération, notamment le Global Combat Air Programme (Royaume-Uni, Italie et Japon), le Système de combat aérien du futur (France, Allemagne et Espagne) et le Next Generation Air Dominance (États-Unis). Ce dernier programme, qui devrait être le premier à entrer en production, prévoit le remplacement des F-22 et F-18, ainsi que de plusieurs aéronefs sans pilote aux profils de mission variés.

### Avions de transport militaire

Malgré les besoins stratégiques de mobilité aérienne, expliqués par les tensions mondiales et par la nécessité de déploiements à distance, le marché des avions de transport militaire est en déclin, chutant de 39 % en valeur depuis le pic atteint entre 2011 et 2021, et une nouvelle baisse est prévue d'ici 2027. Ce déclin s'observe dans différents secteurs, mais de plus petits avions de transport militaire, tels que l'Airbus C295, devraient bénéficier d'un niveau de production soutenu pour répondre à la demande actuelle. La production limitée d'avions constitue une occasion pour le marché des pièces de rechange<sup>15</sup>.

### Hélicoptères militaires

Teal Group prévoit la production de 4 575 machines militaires d'une valeur de 120,6 milliards de dollars américains entre 2022 et 2031, ce qui représente une baisse par rapport aux dix dernières années (de 2012 à 2021), alors que la production s'élevait à 140,6 milliards de dollars. Sur une base unitaire, cependant, la production est en bonne voie pour connaître une augmentation marginale au cours des dix prochaines années, le nombre de giravions produits passant de 409 en 2022 à 427 d'ici 2031. Le sommet de la production devrait être atteint en 2027, pour un total de 525 unités. À l'instar du secteur des aéronefs de transport militaire, le marché est toujours dominé par de plus vieux modèles d'hélicoptère comme le Boeing AH-64, mis en service en 1965, et le Sikorsky UH60L/M, dont le modèle initial a été mis en service en 1974.

<sup>10</sup> Source : *Trend in World Military Expenditure, 2023*, SIPRI, publié en avril 2024.

<sup>11</sup> Source : *Department of Defense Releases the President's Fiscal Year 2025 Defense Budget*, U.S. Department of Defense, publié le 11 mars 2024.

<sup>12</sup> Source : *Trend in World Military Expenditure, 2023*, SIPRI, publié en avril 2024.

<sup>13</sup> Source : *World Military & Civil Aircraft Briefing*, Teal Group Corporation, publié en novembre 2023.

<sup>14</sup> Source : *World Military & Civil Aircraft Briefing*, Teal Group Corporation, publié en novembre 2023.

<sup>15</sup> Source : *World Military & Civil Aircraft Briefing*, Teal Group Corporation, publié en octobre 2023.

Bien que dans les dernières années l'avenir du marché ait été surtout centré sur le programme Future Vertical Lift des forces armées américaines, les perspectives ont sensiblement changé en raison de l'annulation du programme Future Attack Reconnaissance Aircraft (« FARA »). L'armée américaine a fait état des leçons apprises sur le champ de bataille, notamment en Ukraine, et a commandé les versions les plus récentes du Boeing CH-47 et du Sikorsky UH-60 au lieu<sup>16</sup>.

### 2.3 Décentralisation des activités

Le siège social, situé à Longueuil, au Québec, participe aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les fusions et acquisitions, les questions de réglementation, les technologies de l'information, les ressources humaines, les finances, la fiscalité, les questions juridiques, l'audit interne et la communication de l'information au public. Le siège social procure aussi de précieux services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation. Les unités d'exploitation ont par ailleurs leur propre gestion opérationnelle, financière et du personnel, et elles agissent de manière décentralisée en fonction d'un même cadre de contrôles et de processus.

La spécialisation de chaque installation en exploitation est la suivante :

St-Hubert	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception, de soutien et de savoir-faire techniques, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour les activités de R&R ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Laval	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Montréal	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour le traitement de surface des composants de l'aérospatiale
Kitchener	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cambridge	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille
Toronto	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour les boîtiers électroniques, les échangeurs thermiques et les caissons
Everett	Washington, États-Unis	Centre d'excellence pour l'assemblage final de trains d'atterrissage
Springfield	Ohio, États-Unis	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille
Strongsville (grande région de Cleveland)	Ohio, États-Unis	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Livonia	Michigan, États-Unis	Centre d'excellence pour la conception et la fabrication de vis à billes et de systèmes d'actionnement électromécaniques linéaires
Runcorn	Cheshire, Royaume-Uni	Centre d'excellence pour les activités de R&R pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage, pour le soutien technique ainsi que pour les essais et l'ingénierie de conception
Nottingham	Nottinghamshire, Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Madrid	Espagne	Centre d'excellence pour la conception, l'ingénierie, l'assemblage et le soutien de systèmes d'actionnement et de circuits de trains d'atterrissage
Séville	Espagne	Centre d'excellence pour l'assemblage et l'installation de composantes d'avion sur les chaînes de montage des clients

### Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage selon le volume des ventes. Elle est active dans le marché de la R&R de trains d'atterrissage. Elle est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de R&R de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Safran Landing Systems, Collins Aerospace, Liebherr et AAR Corporation.

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue, la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et sa solide équipe d'ingénierie.

<sup>16</sup> Source : *Army Future Attack Reconnaissance Aircraft (FARA) Program Proposed Cancellation: Background and Issues for Congress*, Congressional Research Services, publié le 16 février 2024.



## Approche commerciale

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des FEO pour aéronaves, des utilisateurs finaux et des distributeurs. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. En règle générale, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

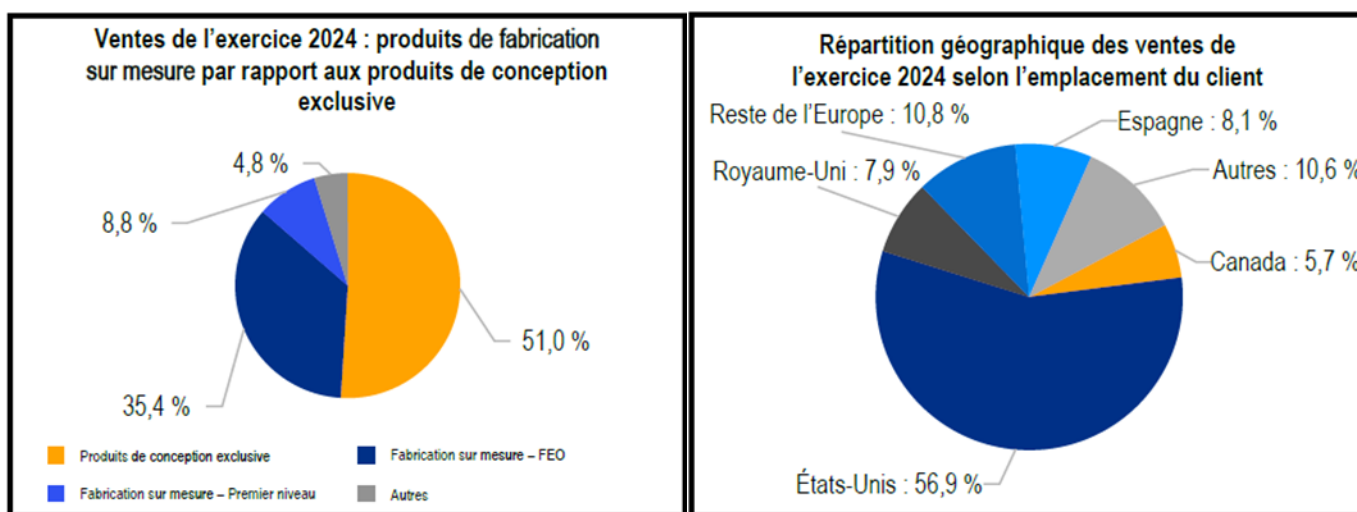
La Société peut créer des occasions de vente en maintenant de solides relations avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

## Clientèle et principaux clients

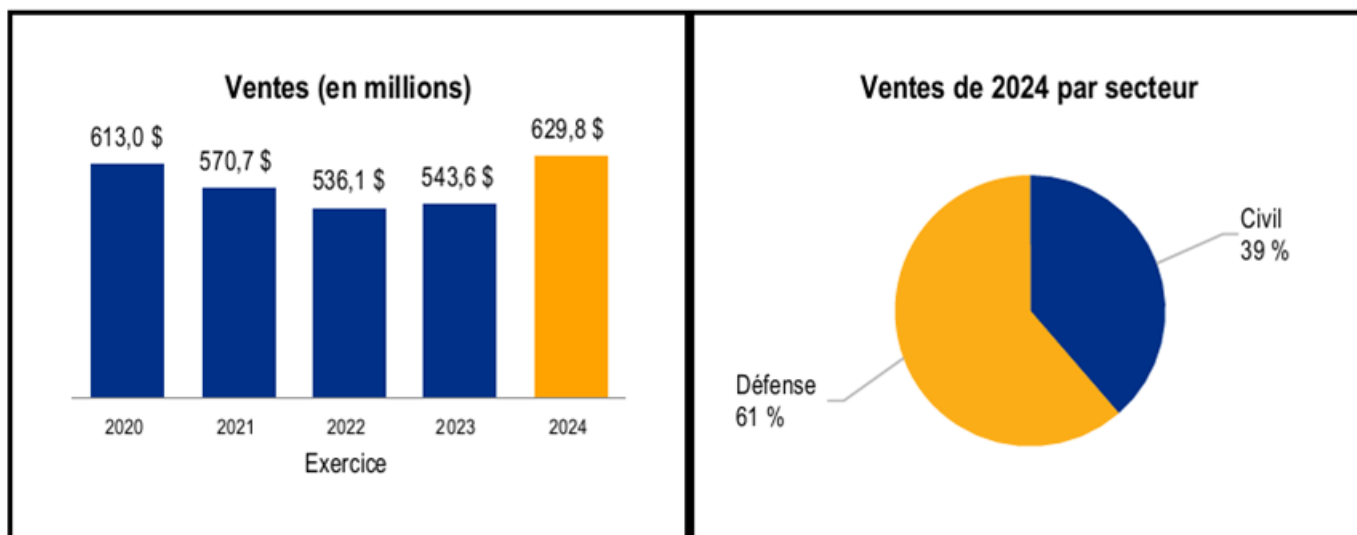
Héroux-Devtek vend ses produits à des FEO comme Airbus, Boeing, Dassault Aviation, Embraer, Leonardo, Lockheed Martin, Northrop Grumman et Saab; et à des fournisseurs de premier niveau comme Safran Landing Systems et Collins Aerospace; ainsi qu'à des utilisateurs finaux sur le marché des pièces de rechange où son client le plus important est l'Armée de l'air américaine.

Au cours de l'exercice 2024, les ventes réalisées auprès des cinq clients les plus importants de la Société ont représenté environ 53 % du total des ventes consolidées, dont 16 % pour l'un de ces clients.

Les graphiques qui suivent présentent la segmentation des produits de Héroux-Devtek selon la propriété intellectuelle et la destination :



## Ventes par segment de marché



## Matières premières, composants et pièces

Les matières premières, les composants et les pièces requis pour la fabrication et l'assemblage des produits de Héroux-Devtek sont obtenus auprès de fournisseurs ou sont fabriqués dans les installations de la Société. Héroux-Devtek conclut des ententes d'approvisionnement avec ses fournisseurs au besoin, parfois pour de longues durées ou pour la durée des programmes, en cherchant à obtenir des modalités qui



permettent de mieux prévoir les coûts et qui sont compatibles avec les ententes que Héroux-Devtek conclut avec ses clients. Dans certains cas, les matières premières, les composants et les pièces sont fournis par les FEO. Au cours des deux dernières années, l'inflation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale ont exercé une pression sur la disponibilité et le prix des matières premières, des composants et des pièces.

## 2.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2024 et 2023 :

<u>Activités/Siège social</u>	<u>Nombre d'employés aux 31 mars</u>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Activités	<b>1 844</b>	1 781
Siège social	<b>27</b>	25
<b>Total</b>	<b>1 871</b>	1 806

## 2.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties à certaines lois et à certains règlements environnementaux relatifs aux risques pour l'environnement et la santé humaine. La Société est convaincue qu'elle se conforme substantiellement à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société procède à des audits de conformité environnementale au moins tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Plus précisément, cinq usines de fabrication de la Société sont considérées comme comportant un risque environnemental potentiel plus élevé, en raison de la nature de leurs activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques. Ces usines sont auditées annuellement. Au cours de l'année civile 2023, des audits de conformité environnementale ont eu lieu dans 12 usines de fabrication et 7 audits de conformité environnementale supplémentaires sont prévus pour l'année civile 2024. La Société a mis en œuvre un processus d'« évaluation de programme » qui assure la tenue d'auto-évaluations périodiques de ses usines de fabrications en fonction de la législation et de la réglementation applicables, qui se fondent sur des protocoles d'audit de tierces parties. Ces auto-évaluations favorisent l'état de préparation à des audits et la conformité en tout temps. Tous les constats de non-conformité évoqués soit dans ces audits, soit dans le cadre des activités quotidiennes ont été rectifiés ou sont en voie de l'être. Aucun des constats ni aucune des questions de non-conformité évoqués dans les audits de conformité environnementale ne représente un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société.

De plus, certaines conditions environnementales qui peuvent découler de déversements ou de dépassement des limites de rejet décelées dans le cadre des activités quotidiennes ont été déclarées, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions ont été ou sont mises en place. La direction est convaincue qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable dans l'ensemble de ses usines de fabrication.

La politique d'entreprise en matière d'environnement a été communiquée à tous les employés. La structure de gestion allégée de Héroux-Devtek rapproche ses dirigeants de ses activités et lui permet d'assurer une communication bidirectionnelle efficace et globale entre tous les niveaux organisationnels.

La Société s'engage à faire tous les investissements nécessaires afin de continuer de respecter ou de dépasser les exigences et normes en matière d'environnement.

## 2.6 Santé et sécurité

La sécurité des employés de Héroux-Devtek est une valeur fondamentale de la Société. Bien que la conformité aux obligations légales applicables constitue le minimum, la direction préfère établir des normes pouvant imposer des obligations plus contraignantes. La Société est d'avis que la haute direction joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une culture favorable aux programmes et aux initiatives en matière de santé et de sécurité au travail.

Par conséquent, Héroux-Devtek a pris l'engagement d'éliminer toutes les blessures et maladies liées au travail par la mise en place d'un lieu de travail sécuritaire et sain et par le repérage et le traitement proactifs de tous les risques inhérents. Les programmes de santé et de sécurité de la Société combinent l'exercice d'un leadership clair de la direction, la participation de tous les employés et de toutes les fonctions et l'utilisation d'équipement et de technologies de sécurité à toutes les étapes des activités. Héroux-Devtek encourage les employés à participer activement au repérage des dangers et à la proposition de suggestions ou d'idées pour améliorer le programme de sécurité.

## 2.7 Facteurs de risque

Certains risques et incertitudes pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les risques et incertitudes ainsi que certaines politiques et mesures d'atténuation du risque de la Société sont décrits à la rubrique « Gestion du risque » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (déposée dans SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)), laquelle est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités.

### 3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

#### **Exercice clos le 31 mars 2022 (exercice 2022)**

Le 6 mai 2021, la Société a annoncé avoir été choisie par Dassault Aviation en vue de concevoir, de mettre au point et de fabriquer le système de train d'atterrissage destiné au train d'atterrissage du nouveau Falcon 10X. L'entente comprend également la fourniture de pièces de rechange et de services s'y rapportant pour la durée du programme.

Le 17 juin 2021, la Société a annoncé le renouvellement de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang, consortiale et garantie (la « **facilité renouvelable** ») et de sa facilité d'emprunt à terme subordonné non garanti (la « **facilité d'emprunt à terme** ») avec le Fonds de solidarité FTQ. La facilité renouvelable a été modifiée selon une nouvelle durée de cinq ans et vient désormais à échéance en juin 2026. Outre la prolongation de 18 mois, la clause accordéon, qui permettait à la Société de prélever 100 millions de dollars de plus, sous réserve de l'approbation des prêteurs, a été augmentée pour atteindre 200 millions de dollars. La durée initiale de la facilité d'emprunt à terme a été prolongée de trois ans et l'échéance est maintenant fixée à septembre 2028.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que l'avionneur Lockheed Martin lui avait accordé un contrat pour la mise au point de trains d'atterrissage destinés à sa prochaine génération d'avions de défense. Le contrat est axé sur la mise au point d'une génération complètement nouvelle de trains d'atterrissage.

Le 8 novembre 2021, la Société a annoncé une prolongation de six ans de son contrat avec Boeing pour l'approvisionnement de systèmes complets de trains d'atterrissage pour les programmes 777 et 777X de Boeing.

#### **Exercice clos le 31 mars 2023 (exercice 2023)**

Le 5 août 2022, la Société a annoncé un contrat important avec Boeing pour la réparation et la révision du train d'atterrissage principal et des contrefiches latérales pour le F/A-18 E/F Super Hornet et le EA-18G Growler. La première phase du contrat porte sur 40 avions et elle devrait être suivie d'options visant l'entretien de la totalité de la flotte de la marine de guerre des États-Unis, qui compte plus de 600 aéronefs.

Le 11 novembre 2022, la Société a annoncé un contrat avec Embraer en vue de concevoir, de mettre au point et de fabriquer le système d'actionnement de la porte de chargement du pont principal dans le cadre du programme de conversion des aéronefs cargo E190F et E195F. Le contrat sera exécuté par l'équipe de Héroux-Devtek en Espagne et il prévoit la fourniture de pièces de rechange et de services s'y rapportant pour la durée du programme.

#### **Exercice clos le 31 mars 2024 (exercice 2024)**

Le 25 avril 2023, la Société a annoncé que les employés syndiqués de l'usine de la Société située à Longueuil, au Québec, ont approuvé le renouvellement d'une convention collective de trois ans, qui est en vigueur jusqu'au 30 avril 2026. Ce renouvellement concerne environ 200 employés, membres de la section locale 1956 d'Unifor, et prévoit des augmentations salariales de 12 % sur 3 ans.

Le 3 novembre 2023, la Société a annoncé qu'elle s'est vu octroyer un contrat par le fabricant de moteurs aéronautiques ITP Aero, un chef de file mondial. L'accord porte sur la définition, la fabrication et la validation d'un démonstrateur technologique d'actionneur de tuyère à vecteur de poussée pour le futur moteur européen qui équipera le projet de système d'armes de nouvelle génération (SAGN), partie intégrante du Système de combat aérien futur (SCAF). Le contrat, qui sera exécuté par la filiale espagnole de Héroux-Devtek, COMPAÑÍA ESPAÑOLA DE SISTEMAS AERONÁUTICOS, S.A.U. (CESA), s'étend sur 27 mois et comprend des activités comme des essais, le développement de nouvelles technologies pour un système hybride d'actuateurs et la production de plusieurs composantes de démonstration, y compris des systèmes partiels et complets destinés à être testés sur un banc d'essai de moteur. Par ailleurs, ce contrat marque la reconnaissance sans équivoque de l'expertise de Héroux-Devtek dans le domaine des systèmes d'actionnement. Cette collaboration, dont les clients finaux sont les ministères de la Défense de la France, de l'Espagne et de l'Allemagne, constitue la pierre angulaire de l'avenir des capacités de défense de l'Europe.

### 4. DIVIDENDES

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses titres, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

## 5. STRUCTURE DU CAPITAL

### Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 33 653 570 actions étaient en circulation au 31 mars 2024 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2024.

#### Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

#### Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires; (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées; et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

## 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
<b>2023</b>			
Avril	13,24	12,52	331 325
Mai	14,27	12,70	517 883
Juin	15,48	13,09	494 076
Juillet	16,61	14,64	428 137
Août	16,08	14,68	355 351
Septembre	16,38	15,31	256 202
Octobre	16,40	15,00	180 184
Novembre	15,94	14,06	209 402
Décembre	16,00	14,75	230 772
<b>2024</b>			
Janvier	16,01	14,87	235 673
Février	18,62	14,88	425 246
Mars	18,50	17,50	237 357

### Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2024 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique intitulée « **Capital émis** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.herouxdevtek.com](http://www.herouxdevtek.com) ou sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le 29 mai 2023, la Société a attribué 370 000 options à un prix d'exercice de 14,07 \$ par action ordinaire.

### Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et achats d'actions aux fins d'annulation

Les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités permettent à la Société d'acheter au plus 10 % du flottant des actions ordinaires de la Société aux fins d'annulation sur le marché libre par l'intermédiaire des installations de la TSX et de systèmes de négociation parallèles ainsi qu'en dehors des installations de la TSX moyennant des contrats de gré à gré conclus aux termes d'ordonnances de

dispense rendues par les autorités en valeurs mobilières. Un exemplaire de l'avis d'intention de la Société relativement à ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités peut être obtenu, sans frais, auprès du secrétaire. Se reporter à la rubrique « Renseignements complémentaires » à la fin de la présente notice annuelle. La Société est d'avis que les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités représentent une méthode souple pour optimiser la répartition du capital et offrir une valeur immédiate aux actionnaires sans compromettre la capacité de la Société à poursuivre ses initiatives de croissance futures.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'exercice 2022*

Le 20 mai 2021, la Société a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 2 412 279 actions (l'« **offre publique de rachat de l'exercice 2022** »). La Société a été autorisée à racheter des actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022 à compter du 25 mai 2021 jusqu'au 24 mai 2022 ou jusqu'à toute date antérieure à laquelle la Société aura soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisées aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022, soit choisi de mettre fin à cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités. La Société a racheté et annulé le nombre maximal d'actions ordinaires permis aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022, et 2 412 279 actions ont été rachetées au coût moyen de 17,83 \$ par action moyennant un coût total de 43,0 millions de dollars. Les actions rachetées comprenaient 804 000 actions ordinaires achetées aux fins d'annulation auprès de 2945-0228 Québec inc. (« **2945** »), une société de portefeuille contrôlée par M. Gilles Labbé, moyennant une contrepartie en espèces de 14,6 millions de dollars. Le rachat a été effectué aux termes d'une ordonnance de dispense rendue par l'Autorité des marchés financiers, l'autorité en valeurs mobilières de la province de Québec, et était réputé conforme au nombre total annuel que la Société avait le droit de racheter aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'exercice 2023*

En mai 2022, la Société a déposé auprès de la TSX un avis de son intention de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'au plus 1 896 079 de ses actions ordinaires émises et en circulation (l'« **offre publique de rachat de l'exercice 2023** »). La Société était autorisée à racheter des actions ordinaires à compter du 25 mai 2022 jusqu'au 24 mai 2023, ou jusqu'à toute date antérieure à laquelle la Société aura soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisées aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2023, soit choisi de mettre fin à cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En date du 24 mai 2023, la Société avait acheté aux fins d'annulation 583 903 actions ordinaires moyennant une contrepartie d'environ 7,8 millions de dollars à un prix moyen pondéré de 13,44 \$ par action ordinaire.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'exercice 2024*

Le 8 août 2023, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 1 791 984 actions ordinaires sur le marché libre par l'intermédiaire des installations de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles (l'« **offre publique de rachat de l'exercice 2024** »). L'offre publique de rachat de l'exercice 2024 a commencé le 10 août 2023 et prendra fin le 9 août 2024 ou, si elle est antérieure, à la date à laquelle la Société aura soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisé aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2024, soit décidé de ne plus effectuer de rachat aux termes de celles-ci. En date du 18 juin 2024, la Société a racheté et annulé 453 503 actions ordinaires moyennant une contrepartie en espèces de 6,8 millions de dollars correspondant à un prix moyen pondéré de 14,99 \$ par action ordinaire.

## **7. ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION**

Aux termes d'une convention des actionnaires datée du 13 novembre 2014 et conclue entre 2945 et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « **CDPQ** ») (la « **convention des actionnaires** »), au moment, le cas échéant, où 2945 détiendra 2 600 000 actions ordinaires de la Société ou moins, la CDPQ bénéficiera d'un droit de priorité pour acquérir des actions ordinaires de la Société que 2945 a l'intention de transférer. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent obtenir le consentement écrit préalable de l'autre partie afin d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la Société à l'égard de certaines questions portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs ou aux règlements administratifs de la Société ou à la structure de son capital-actions et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société. La convention des actionnaires peut être résiliée au moyen d'un consentement écrit des parties ou si une des parties devient insolvable, est déclarée en faillite ou est dissoute, si la participation de la CDPQ dans la Société est inférieure à 10 % ou si la participation de 2945 dans la Société est inférieure à 5 %.

Le 13 novembre 2014, Héroux-Devtek et la CDPQ ont également conclu une convention des droits de l'investisseur (la « **convention des droits de l'investisseur** »), en vertu de laquelle la CDPQ bénéficie notamment d'un droit de préemption, du droit de recommander un candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société et du droit d'obtenir certains renseignements, sous réserve d'une obligation de confidentialité et de la législation sur les valeurs mobilières applicable.

### **TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION**

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de titres assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert</b>	<b>Pourcentage de la catégorie</b>
Actions ordinaires	2 600 000	7,73 %

## 8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société en date du 31 mars 2024, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

### Administrateurs

Tous les administrateurs occupent leur poste de façon continue depuis la date où ils ont été élus ou nommés pour la première fois. Le mandat en cours prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 6 août 2024.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues au 31 mars 2024
Nathalie Bourque <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Administratrice de sociétés et, depuis 2023, présidente du Comité risques et audit de l'AMA, l'Agence mondiale antidopage. De 2012 à 2020, membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance d'Hexo Corporation. De 2005 à 2015, vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, associée du Cabinet de relations publiques NATIONAL.	2015	25 000
Martin Brassard (Québec) Canada	Président et chef de la direction de Héroux-Devtek Inc. depuis juin 2019 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de novembre 2014 à juin 2019.	2019	254 877
Ted Di Giorgio <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Administrateur de sociétés. M. Di Giorgio, FCPA, était associé chez Ernst & Young, où il a travaillé pendant 35 ans jusqu'à son départ à la retraite en 2021. Tout au long de sa carrière, il a mené les audits de nombreuses sociétés négociées en bourse dans plusieurs secteurs, y compris ceux de l'aérospatiale, des services financiers et de la technologie. De plus, il a siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif.	2023	3 000
Didier Evrard <sup>(2)</sup> France	Administrateur de sociétés. Fort de 40 ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale européenne, M. Evrard a occupé le poste de vice-président directeur et chef des programmes chez Airbus Commercial Aircraft de 2015 à 2018. De 2007 à 2015, il a été responsable du programme A350 XWB. De 2002 à 2007, il a occupé le poste de chef de programme au sein du groupe de défense MBDA. Depuis son départ à la retraite en 2019, il exerce le rôle de consultant auprès de nombreuses sociétés aérospatiales. Depuis avril 2022, il est membre du comité de surveillance de MECA DEV SAS (Mécachrome) et occupe le poste de président du conseil depuis juillet 2022. Il est également président du comité de surveillance de Tecalemit Group SAS, en tant que partenaire actif de Tikehau ACE Capital.	2021	—
Gilles Labbé (Québec) Canada	Président exécutif du conseil de Héroux-Devtek. De 1989 à 2019, président et chef de la direction de la Société. Depuis 2010, membre du conseil d'administration et président du comité d'audit et de la gestion des risques de CGI Inc.	1985	2 978 714 <sup>(3)</sup>
Louis Morin <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.	2008	20 000
James J. Morris <sup>(2)</sup> Californie, É.-U.	Administrateur de sociétés et consultant. Jusqu'au 31 décembre 2006, vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes.	2013	46 500
Brian A. Robbins <sup>(1)</sup> (Ontario) Canada	Président exécutif, Exco Technologies Limited.	2000	50 000 <sup>(4)</sup>
Annie Thabet <sup>(2)</sup> (Québec) Canada	Administratrice de sociétés. Elle compte plus de 35 ans d'expérience dans les domaines de l'expansion de l'entreprise, de la gestion d'actifs, du capital-investissement, des fusions, des acquisitions et des opérations de financement. Elle a acquis son expérience à Celtis Capital, entreprise spécialisée en services bancaires d'investissement qu'elle a cofondée en 2003, à AT Capital, société de gestion de placements qu'elle a fondée en 1998, à la Société générale de financement du Québec et chez PricewaterhouseCoopers. M <sup>me</sup> Thabet est également administratrice de Transcontinental inc., de Métaux Russel inc. et de Manac inc. Elle siège aussi aux conseils d'administration de l'Institut de la gouvernance d'organismes publics et privés (IGOPP) et du Centre de technologies avancées de BRP de l'Université de Sherbrooke. Auparavant, elle a siégé au conseil d'administration du Groupe Jean Coutu et est une ancienne présidente du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés – section Québec.	2021	3 670



Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues au 31 mars 2024
Beverly Wyse <sup>(2)</sup> Washington, É.-U.	Administratrice de sociétés et conseillère. Elle compte plus de 30 années d'expérience au sein de The Boeing Company, notamment en tant que présidente des services partagés, vice-présidente et directrice générale de Boeing South Carolina, et vice-présidente et directrice générale des programmes 737 et 767. Elle est administratrice et membre des comités d'audit, des enjeux ESG et de la rémunération d'IperionX Limited et, jusqu'en 2023, a été présidente du conseil des fiduciaires du Olin College of Engineering.	2019	13 800

(1) Membre du comité d'audit

(2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(3) De ce nombre, 2 847 538 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Cette société est contrôlée par M. Gilles Labbé.

(4) De ce nombre, 40 000 actions ordinaires sont détenues par 1155924 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

### Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2024
Gilles Labbé (Québec) Canada	Président exécutif du conseil	2 978 714 <sup>(1)</sup>
Martin Brassard (Québec) Canada	Président et chef de la direction	254 877
Stéphane Arsenault (Québec) Canada	Vice-président et chef de la direction financière	69 645 <sup>(2)</sup>

(1) De ce nombre, 2 847 538 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Cette société est contrôlée par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M<sup>me</sup> Marisa Alfieri, conjointe de M. Stéphane Arsenault.

Au 31 mars 2024, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de 3 465 206 actions ordinaires représentant environ 10,3 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

### Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction, (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un

organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## 9. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant qui a préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

## 10. LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen de la présente section, le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

### Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

### Composition du comité d'audit

À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2024, le comité d'audit était composé des quatre membres suivants : M<sup>me</sup> Nathalie Bourque, M. Louis Morin, M. Brian A. Robbins et M. Ted Di Giorgio. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

### Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers; (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves; (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature; et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

#### **Nathalie Bourque**

M<sup>me</sup> Bourque est administratrice de la Société et membre du comité d'audit depuis 2015. De 2012 à 2020, elle a été membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, elle était membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance d'Hexo Corporation. De 2005 à 2015, elle était vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, elle était associée responsable des relations avec le public auprès du Cabinet de relations publiques NATIONAL. Depuis 2023, elle préside le Comité risques et audit de l'Agence mondiale antidopage.

#### **Louis Morin**

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il préside le comité d'audit. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de comptable professionnel agréé (CPA).



### **Brian A. Robbins**

M. Robbins est administrateur de la Société depuis 2000 et a été nommé membre du comité d'audit de 2000 jusqu'en 2015, et l'est de nouveau depuis 2023. Son rôle principal est actuellement président exécutif du conseil d'Exco Technologies Limited. Il a été administrateur de l'Ontario Power Generation Inc., de TecSyn International, Inc., de Telepanel Systems Inc., d'Allgoods Inc., de Norma Industries Inc., de Dofasco Inc. et d'AirBoss of American Corp.

M. Robbins est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo, en Ontario. Il est ingénieur (ing.) spécialisé en génie mécanique et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

### **Ted Di Giorgio**

M. Di Giorgio a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2023. Il était associé chez Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où il a travaillé pendant 35 ans jusqu'à son départ à la retraite en 2021. Tout au long de sa carrière, il a mené l'audit de nombreuses sociétés négociées en bourse dans plusieurs secteurs, y compris ceux de l'aérospatiale, des services financiers et de la technologie. De plus, il a siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif.

M. Di Giorgio porte le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

### **Politiques d'approbation au préalable**

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

#### **Services d'audit**

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- lecture des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

#### **Services liés à l'audit**

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services-conseils en préparation de la conformité au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- services de traduction.

#### **Services fiscaux**

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- consultations portant sur les régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;

- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

#### **Autres services**

- tous les autres services.

#### **Autres services qui ne sont pas expressément interdits**

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

#### **Services interdits**

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

#### **Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes**

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	<b>Exercices clos les 31 mars</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	616 800 \$	610 248 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup>	101 750 \$	166 490 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	92 865 \$	129 013 \$
<b>Total</b>	<b>811 415 \$</b>	<b>905 751 \$</b>

(1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et d'examen ou de lectures trimestriels des états financiers consolidés trimestriels de la Société. Correspondent aux honoraires exigés par l'auditeur principal.

(2) Des honoraires pour services liés à l'audit, qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés, ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés intermédiaires et annuels, mais qui ne sont pas inclus dans les honoraires d'audit, y compris les services de traduction.

(3) Des honoraires pour services fiscaux ont été facturés dans le cadre de services de consultation et de conformité en matière de fiscalité, de l'examen des déclarations de revenus et de l'examen de la rémunération des dirigeants et de déclarations de revenus d'employés affectés à l'étranger.

## **11. POURSUITES**

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

## 12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

## 13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

## 14. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que la convention de crédit modifiée et refondue qui est décrite à la rubrique 3 ci-dessus sous le titre « Exercice clos le 31 mars 2022 (exercice 2022) » et qui se trouve dans SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## 15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société la plus récente et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek Inc., 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Ouest, bureau 600, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

### 1. Mission

- 1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :
- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
  - b) procédant à la revue :
    - (i) des états financiers consolidés;
    - (ii) des processus de présentation de l'information financière;
    - (iii) des contrôles internes;
    - (iv) des processus d'audit;
    - (v) des systèmes d'information de gestion;
    - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion;pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
  - c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).
- 1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.
- 1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.
- 1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

### 2. Composition

- 2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.
- 2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).
- 2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.
- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

### 3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il est jugé opportun ou nécessaire.

#### **4. Secrétariat**

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

#### **5. Tenue et convocation de réunions**

5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.

5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.

5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.

5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.

5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

#### **6. Quorum**

6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.

6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.

6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

#### **7. Procès-verbaux**

7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.

7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

#### **8. Vacances**

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité pourvu qu'il y ait quorum.

#### **9. Embauche de conseillers externes**

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

## 10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

### 10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

### 10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

## Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;
- la prestation de services en matière de ressources humaines;
- les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services de représentation;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;

10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;

10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;

10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;

10.2.8 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;

10.2.9 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;

10.2.10 procéder à l'évaluation annuelle et à l'évaluation complète et approfondie des auditeurs externes au moins tous les cinq ans;

10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;

10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

## 10.3 Information financière

10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;

10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;



- 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;
- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

#### 10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.